



© INPI N°093625240

DOSSIER DE PRESSE

CONTACTS PRESSE

Rémi VIRETTO – Gilles HAMON – CAPEB 49

Tél. : 02.41.368.368 / Fax : 02 41 368 369

Email : remi.viretto@capeb49.fr / gilles.hamon@capeb49.fr

UN HABITAT FACILE À VIVRE[©]

LES PARTENAIRES

- **Le Comité de Liaison pour les personnes en situation de Handicap (CLH)**

Le Comité de Liaison pour les personnes en situation de Handicap, CLH, est une union d'associations qui œuvrent au profit des personnes en situation de handicap.

Dans le respect des prérogatives de chaque association, en particulier en ce qui concerne leur financement et leurs actions spécifiques, le CLH a pour mission :

- de sensibiliser l'ensemble de la société à l'existence et aux attentes des personnes en situation de handicap,
- d'être un lieu de décloisonnement des associations entre elles,
- de fédérer des actions qui s'adressent au plus grand nombre d'associations (dans l'esprit du plus grand dénominateur commun),
- d'initier ou promouvoir des études-actions concernant le handicap et son évolution,
- d'être un lieu de veille, d'alerte et de coordination concernant le domaine du handicap dans son ensemble,
- d'assurer une représentation de ses adhérents dans diverses instances,
- de mettre en œuvre des outils pour le compte des collectivités publiques,
- et plus généralement, de favoriser toutes actions susceptibles de faire prendre en compte le handicap dans la société.

- **La Confédération Artisanale des Petites Entreprises du Bâtiment de Maine et Loire (CAPEB 49)**

La CAPEB (Confédération Artisanale des Petites Entreprises du Bâtiment) est l'organisation professionnelle représentative des artisans du bâtiment. Au travers de ses 104 syndicats départementaux, la CAPEB constitue un réseau fort de 100 000 adhérents réparti sur tout le territoire français.

Dans le Maine et Loire, la CAPEB représente 1450 adhérents répartis en 11 sections professionnelles (électriciens, maçons, menuisiers-charpentiers...).

- **La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)**

Créée dans le cadre de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la MDPH est un lieu unique d'accueil, d'orientation et de reconnaissance des droits pour les personnes handicapées et leurs familles et un observatoire sur le champ du handicap.

- **La Mutualité Française Anjou Mayenne – Pôle déficience sensorielle**

Le pôle Déficience sensorielle de la Mutualité Française Anjou-Mayenne est né du rapprochement de deux établissements pour enfants : l'Institut Montéclair pour les enfants déficients visuels, et le Centre Charlotte Blouin pour les enfants déficients auditifs. Les compétences réunies au sein de ces deux structures ont permis de concevoir le développement de nouveaux services permettant d'apporter des réponses appropriées aux besoins de toutes les personnes déficientes visuelles ou auditives, quel que soit leur âge.

- **La Mutualité Sociale Agricole (MSA)**

Dans le Maine-et-Loire, la MSA représente près de 80 000 ressortissants soit 10,4 % de la population du département (exploitants, salariés ou employeurs de main d'œuvre agricoles, actifs ou retraités, et les membres de leur famille).

Par son action sanitaire et sociale et l'implication des élus, la MSA participe à l'amélioration de la qualité de vie et au maintien du lien social particulièrement en milieu rural. Elle déploie son action selon les objectifs suivants :

- Contribuer à l'animation et au développement social du milieu rural,
- Promouvoir la famille, l'enfance et la jeunesse,
- Favoriser l'insertion des publics en difficulté économique ou de santé,
- Contribuer à l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées,
- Prévenir et accompagner le vieillissement,
- Concourir à la promotion et à la prévention de la santé,
- Concourir à la qualité du service global de l'institution vis-à-vis de ses adhérents

LE CONTEXTE GENERAL

- **Une population française vieillissante**

Aujourd'hui, les + de 60 ans représentent 21% de la population. Ils seront 21 millions en 2035 et représenteront 1/3 de la population. D'ici 2050, la population des + de 75 ans sera multipliée par 3 et la population des + de 85 ans multipliée par 4 (source INSEE).

- **Des déficiences de tout ordre**

Statistiquement, 40% de la population française souffre d'une déficience sans pour autant être en fauteuil roulant ou avec une canne. La diversité des déficiences (motrices, sensorielles, organiques) est en corrélation avec les difficultés rencontrées, notamment pour le maintien à domicile.

- **La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances**

Cette loi aborde deux concepts : celui de la compensation et celui de l'accessibilité, qui préoccupe les professionnels du bâtiment.

A court terme, de nombreux travaux seront nécessaires dans le neuf (domaine public et privé) et dans l'existant (domaine public et privé).

- **La place des professionnels du bâtiment**

La loi du 11 février 2005 est particulièrement complexe à interpréter et vient parfois à l'encontre des réglementations déjà existantes (réglementations thermique et technique). Des efforts de formation seront nécessaires pour apporter les connaissances techniques et comprendre ce qu'est un handicap. L'importance des travaux à réaliser ne devra, en aucun cas, se faire au détriment de la qualité et de la satisfaction de l'utilisateur.

- **Localement**

Une interactivité à renforcer :

- De nombreuses structures d'accompagnement social du département maîtrisent parfaitement le handicap et les besoins des particuliers. Cependant, rendre un logement accessible et adaptable demande des connaissances techniques indispensables.
- De nombreux travaux sont réalisés sans prendre en compte le confort de l'utilisateur (interprétation textuelle de la loi de 2005) ou l'évolution du handicap.
- Trouver des professionnels du bâtiment formés, compétents et en capacité de comprendre les enjeux du maintien à domicile du particulier est très difficile.
- La méconnaissance des différents réseaux de partenaires et leur interactivité influent directement sur les travaux entrepris par les particuliers.

Un travail partenarial entrepris depuis trois années

- La CAPEB, la Mutualité Sociale Agricole, la Maison Départementale des Personnes Handicapées, le Comité de Liaison pour les personnes en situation de Handicap et la Mutualité Française Anjou Mayenne (pôle déficiences sensorielles) ont travaillé à l'élaboration de deux guides pratiques sur l'adaptabilité et l'accessibilité du logement et à la mise en place d'un forum sur l'accessibilité.

LE DISPOSITIF « UN HABITAT FACILE A VIVRE »

- **Une finalité générale : Promouvoir des « habitats faciles à vivre » dès leur conception ou leur réhabilitation**

Cela signifie

- Ne pas stigmatiser le handicap ou le vieillissement,
- Sensibiliser les particuliers au confort du logement, quel que soit leur âge, leur état de santé et leur situation familiale,
- Utiliser un langage adapté et compréhensible,
- Promouvoir l'adaptabilité du logement et l'anticipation.

- **Des objectifs précis**

1/ Faciliter le maintien à domicile des personnes handicapées ou âgées

2/ Promouvoir des professionnels du bâtiment sensibilisés, formés et compétents dans les domaines de l'adaptabilité et l'accessibilité des logements

3/ Construire des partenariats efficaces afin d'améliorer les interactions entre les acteurs de la construction, les techniciens de la compensation, les travailleurs sociaux et les organismes financeurs

- **Une marque commerciale déposée afin d'éviter tout abus commercial**

La marque « un Habitat Facile à Vivre » a été déposée à l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI). Le droit d'usage de la marque sera accordé à toute entreprise répondant aux critères d'éligibilité et s'engageant à respecter le règlement d'usage.

- **Un droit d'usage de la marque accordé aux entreprises pour une durée de trois années**

Chaque entreprise s'engagera dans une démarche qualité sous réserve qu'elle satisfasse aux conditions suivantes :

- Pour le droit d'entrée
 - Avoir suivi une formation sur l'accessibilité des logements d'au moins 14 heures ou avoir été contrôlée sur une de ses chantiers,
 - Dans ce dernier cas, elle devra suivre une formation avant 12 mois,
 - Etre à jour des ses obligation sociales et fiscales
 - Avoir une assurance professionnelle (civile et décennale) conforme à ses activités,
- Pour le maintien du droit d'usage
 - Suivre régulièrement des réunions d'information,
 - Avoir réalisé au minimum trois chantiers d'accessibilité,
 - Transmettre annuellement copie de ses assurances professionnelles,
 - Accepter un audit par un organisme tiers,
- Pour le renouvellement
 - Fournir un dossier de présentation complet d'une de ses réalisations,
 - Obtenir un résultat d'audit satisfaisant,

- **Rassurer le particulier et les partenaires**

Une liste d'entreprises engagées dans le dispositif sera disponible auprès de toutes les structures concernées par le maintien à domicile, le handicap ou le confort de l'habitat.

Les entreprises bénéficiant du droit d'usage seront contrôlées par des organismes tiers.

Toutes les entreprises du bâtiment du département sont potentiellement concernées par cette démarche, qu'elles soient adhérentes à la CAPEB 49 ou non.

- **Une gestion partagée pour trouver des solutions cohérentes**

Un Comité Technique travaille sur l'examen des dossiers et les problématiques quotidiennes rencontrées par chaque structure.

Il est notamment composé des partenaires propriétaires de la marque, du Pact Anjou, de la Direction Des Territoires, de l'ANAH, du Pact Anjou et de toute autre structure ressource si besoins spécifiques.

Un Comité de Pilotage valide les propositions et détermine les priorités d'action.

Il est composé des partenaires propriétaires de la marque, de l'Etat (ANAH) et des financeurs.

- **Un soutien confirmé par des partenaires engagés**

De nombreux partenaires accordent déjà leur soutien au dispositif, qu'il soit financier, technique ou informatif. Citons par exemple le Conseil Général 49, l'Agglomération d'Angers, la Ville d'Angers, le Crédit Agricole Anjou Maine.